

## TD de 2de : ADAPTATION DES PROGRAMMES

THEME : EPARGNE ET CONSOMMATION

EXERCICE :

Prenons trois ménages mahorais à revenu différent.

- Ménage n° 1 : M. Ali est un Mahorais installé en métropole. Il a réussi ses études de droit. Il travaille comme avocat d'affaires dans un cabinet parisien. Il gagne 5 000 euros en salaire net. Il dépense 2 000 euros par mois, essentiellement pour payer le loyer élevé de son appartement, ses vêtements de marque et ses sorties culturelles. A trente ans, il est toujours célibataire sans enfant.
- Ménage n° 2 : M. Youssouf travaille à la préfecture de Mayotte comme employé de bureau. Il gagne 1 200 euros par mois. Son épouse est femme de ménages au conseil général. Elle touche un salaire de 1 000 euros par mois. Ils ont deux enfants. Le couple arrive à épargner 500 euros par mois.
- Ménage n° 3 : M. Madi est ouvrier qualifié. Il travaille à Longoni dans l'entreprise Coca-Cola. Il gagne 1 400 euros par mois, car il fait cinq heures supplémentaires par semaine. Son épouse est inactive : elle s'occupe de ses quatre enfants. Le taux d'épargne de ce ménage est de 5 %.

	<b>Revenu net mensuel</b>	<b>Dépenses mensuelles de consommation</b>	<b>Epargne mensuelle</b>	<b>Propension moyenne à consommer</b>	<b>Taux d'épargne</b>
<b>Ménage n° 1</b>					
<b>Ménage n° 2</b>					
<b>Ménage n° 3</b>					

Question 1 : Rappelez les définitions du ménage, de la consommation et de l'épargne.

Question 2 : Sachant que  $R = C + S$ , rappelez les deux équations définissant le taux d'épargne et la propension moyenne à consommer.

Question 3 : Remplissez les cases du tableau.

Question 4 : En analysant les exemples de ces trois ménages mahorais, formulez deux lois économiques relatives à l'épargne et la consommation.

## CORRECTION

Question 1 : travail de recherche au CDI (dictionnaire d'économie)

Question 2 :

Taux d'épargne =  $\text{Epargne} / \text{Revenu} \times 100$

Propension moyenne à consommer =  $\text{Consommation} / \text{Revenu} \times 100$

Taux d'épargne + Propension à consommer = 100 %

Question 3 :

	Revenu net mensuel	Dépenses mensuelles de consommation	Epargne mensuelle	Propension moyenne à consommer	Taux d'épargne
Ménage n° 1 (0 enfants)	5 000 euros	2 000 euros	<b>3 000 euros</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>
Ménage n° 2 (2 enfants)	2 200 euros	<b>1 700 euros</b>	500 euros	<b>77,3 %</b>	<b>22,7 %</b>
Ménage n° 3 (4 enfants)	1 400 euros	1 330 euros	<b>70 euros</b>	<b>95 %</b>	5 %

Question 4 :

- Loi économique n° 1 : le taux d'épargne augmente avec le niveau du revenu et, inversement, la propension à consommer diminue avec le niveau de revenu. Cela signifie que le taux d'épargne est élevé pour les ménages les plus riches et que la propension à consommer est élevée pour les ménages les plus pauvres.

Attention ! Il ne faut pas confondre les montants de l'épargne et des dépenses de consommation, exprimés en euros, et le taux d'épargne et la propension à consommer, exprimés en pourcentage.

- Loi économique n° 2 : le nombre d'enfants dans le ménage influe sur la propension à consommer et donc sur le taux d'épargne. Généralement, plus un ménage a d'enfants et plus sa propension à consommer est élevée. Son taux d'épargne est donc, à l'inverse, faible.

Si un gouvernement cherche à augmenter les dépenses de consommation pour soutenir l'activité économique, il aura donc intérêt à augmenter le revenu des ménages les plus pauvres (exemple : augmentation du SMIC) et à augmenter les allocations familiales. Cet argent distribué dans le circuit économique ira vers la consommation et non vers l'épargne.

Frédéric ROUGET